L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 24 JUIN 1870.

43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI MATIN, 24 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux Annonces.

Par Eugène Tessard, 67X Importer Bataud
...rchons—Champagne, vin rouge, cigares de la Havane.

Par J. Dixon, Jr, à sa salle de ventes, rue Gra...
...e, No 18—Meubles et glaces.

Par Hoffman, Martin & Co, au No 33 de la rue de ...
...tres—Lingerie, Nouveautés et quincaillerie.

Par Lewis Stern & Bros., au No 16 de la rue de ...
...rtres—Bottes, souliers et brodequins.

Par H. E. Murphy, au No 41 rue des Magasins—...
...e fort, étagères, comptoirs, etc.

ATTENTION!!!

...ontre ce jour aux Importeurs Bonded Ware...

...117 barriques vin rouge bordé.
...50 caisses Champagne.
...6,000 cigares de la Havane.
...Vente d'encan par Eugène Tessard.

...coffre-fort en fer, étagères, comptoirs et ...res. Voir l'annonce de H. E. Murphy, en...

L'affaire des Abattoirs
DEVANT LE JUGE DIBBLE.

Le juge Dibble, de la Huitième Cour de district avait, hier, donné décision à rendre dans l'affaire des Abattoirs; il a rendu sa décision parfaitement contradictoire. Si entièrement contradictoires que nous en soyons à nous demander si les comptes-rendus que nous avons sous les yeux sont exacts.

Il a décidé, d'une part, que le *writ of error*, accordé par le juge Bradley aux bouchers pour déférer à la Cour Suprême des Etats-Unis l'arrêt de la Cour Suprême de Louisiane, est suspensif et doit arrêter l'exécution demandée par l'avocat-général du jugement de la 5me Cour de district (juge Lemonnier) qu'avait confirmé l'arrêt de la Cour Suprême de l'Etat.

Une pareille décision semblait devoir trainer logiquement, forcément, la disolution de l'injonction lancée par le juge Dibble postérieurement au *writ of error*; puisque ce writ est suspensif, les choses devaient rester en fait dans l'état où elles étaient au moment où le writ a été accordé. La Cour Suprême des Etats-Unis est saisie du procès en vertu d'un appel suspensif, aucune Cour n'a le droit de se mettre de l'affaire, en vertu d'une nouvelle procédure, autrement il y aurait ce qu'on appelle en termes techniques litispendence.

Le juge Dibble, après sa première décision, n'avait qu'une chose à faire : retirer et annuler en propre injonction en contestant qu'il l'avait accordée sans connaissance de la cause, ni la jurisprudence à l'autorités. Il fait justement le contraire.

Il maintient son injonction, en donnant pour motif à cette décision qu'il faut que son injonction *reste en vigueur pour le maintien des droits reconnus le 4 décembre dernier* jusqu'à ce que la Cour Suprême ait décidé la question définitivement. Si ce pas avoner naïvement que la Législature n'a été créée et mise au monde pour protéger les droits de cette chère compagnie des Abattoirs!

Il suppositions que le juge Dibble n'a lancé son injonction que parce qu'il considérait l'arrêt de la Cour Suprême comme extraterritoire nonobstant le *writ of error*.

Ce n'est pas cela, paraît-il. Le juge Dibble se pose en redresseur suprême des torts faits à ses bons amis des Abattoirs.

Que ni l'injonction du juge Lemonnier, arrêt confirmatif de la Cour Suprême n'ait n'avaient pu faire par suite de l'appel à la Cour Suprême des Etats-Unis, il semble faire, lui, juge étranger au débat jugé et parfaitement incompétent pour connaître.

La contradiction entre les deux décisions est si flagrante qu'elle n'a pu échapper au juge qui les a prononcées, si peu qu'il soit dans les principes élémentaires de la procédure et du droit. Mais il était que le juge Bradley n'est plus ici, que la Cour Suprême ne se réunit qu'en octobre, et que ne dérobant va peut-être pour elle les adversaires de la Compagnie des Abattoirs sans remède immédiat, et il suffit pas à donner le singulier spectacle un magistrat qui se dédjuge lui-même et ainsi dire dans la même affaire.

Nous n'avons pas encore le texte de cette belle décision nouvelle qui ressemble à la tête de Janus, mais nous ne manquerons pas de la reproduire, car c'est un monument de jurisprudence digne d'être conservé comme chantillon de la manière dont la justice rend ou Louisiane, en l'an de grâce et de la reconstruction le cinquième.

COMPAGNIE DU GAZ BARBARIN.—On vient de publier un avis de M. Henry Payrehand, ...taire de cette compagnie; que les ...naires réunis en assemblée extraordi... le 22 courant, ont adopté des résolu... importantes. Il a été décidé que le ...tal de la compagnie serait fixé à $ 50,000, et que la conseil de direction se... autorisé à ouvrir une liste de souscriptions pour 500 actions à $100 chacune, ...vables moitié comptant et moitié en un ...let à 60 jours. Les actionnaires actuels ...t le privilége de souscrire pour ces ac... pendant les dix jours qui suivront ...e publication. Après ce délai la reste ... 500 actions, si tout n'a pas été pris, ...a offert au public. Le succès de l'éclai... au gaz atmosphérique par les procé... inventés par MM. Barberia et Dumas ...ait aujourd'hui tellement assuré par les ...périences concluantes faites récemment, ...e nous pensons que la majeure partie ...00 actions sera prise par les actionnaires eux-mêmes et que celles qui resteront seront promptement souscrites par ...capitalistes amateurs de participer aux ...fices de cette affaire.

LOTERIE DE LA LOUISIANE.—On verra ...ne annonce insérée dans nos colonnes ...e grand tirage de la loterie à nombres ...ples, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, aura lieu demain samedi, vingt-cinq ...n courant, à onze heures du matin, au ...ieu des bureaux de la Compagnie, rue ...Charles. Le public est invité à assister ...e tirage qui se fait d'ailleurs sous la ...veillance de deux citoyens connus. Le ...ain de la loterie est déjà connu. Il y a ...0 billets portant chacun un numéro; ...0 billets se vendent vingt piastres ou ...portionnellement pour les fractions. ...e lot est de cinquante mille piastres ...i y a une quantité d'autres lots de ...oindre valeur, ainsi que cela est expli... dans l'annonce de la Compagnie. Voir ...à la seconde page de l'*Abeille*. Il y a ...tout 440 lots gagnants formant un total ...$80,000. Tous les lots gagnants sont ...és en plein sans déduction.

EXTRAIT ET JUS CONDENSÉ DE BOEUF.—M. Paul Boudousquié est l'agent général ...s notre ville pour la vente des produits ...nufacturés par Wagley, Moreau & Co, ...Columbia, Texas, d'après le procédé de ...Louis Moreau. L'extrait de bœuf, préparé avec le jus pur de la viande, exempt ...toute parcelle de graisse, de gélatine ou ...os, est recommandé aux personnes dont ...digestion est faible, en peut être utilisé ...toute manière dans la cuisine. Le dépôt de ce produit est chez MM. Wheelock, ...ley & Co., au coin des rues Magazine et ...anier.

Le jus condensé de bœuf est un nouvel ...icle qui sert à faire les soupes, ou les ...uces, etc. Une cuillerée à café dans une ...se est dans l'eau bouillante et assaisonné ...ient instantanément un excellent consommé. Ce produit, comme le précédent, peut se garder des années sans s'altérer. Le dépôt du jus condensé est chez M. W. ...e Lyon & Co, 12 rue Tchoupitoulas et 12 Nouvelle-Levée. Voir les annonces.

☞ Il n'est pas étonnant que les hommes aient gens vous faisant l'éloge de la machine à coudre à pointe tordue de WILCOX & GIBBS, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. H. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.—☞

☞ Les comités de machines à coudre des Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont sanctionné les précieuses qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix destiné à la meilleure machine pour familles.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal la plus agréable, la plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce rafraîchissant réussit là où tout les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts : chez Ball, Lyons & Co, 40 et 42 rue du Camp; Dascomb, 39 rue de Chartres et A. Griffo, pharmacien, 398 rue Royale.

LA CRISE MINISTÉRIELLE A WASHINGTON.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain* :

En acceptant la démission de M. Hoar, le Président lui a écrit la lettre suivante, qui est un témoignage mérité rendu à l'ancien attorney général :

Washington, 15 juin 1870.

" Mon cher juge,

" En acceptant votre démission de la place d'attorney général, je saisis l'occasion de vous exprimer ma haute appréciation de la manière habile, patriotique et sûre avec laquelle vous avez rempli vos fonctions. Je n'apprécie pas moins les agréables relations personnelles qui ont existé entre nous depuis le commencement de notre carrière officielle. J'espère que vous n'emporterez que d'agréables souvenirs du résultats de vos rapports avec la présente administration et je vous prie de recevoir l'assurance de mon estime et de mon attention personnelle.

" Je suis, avec respect, votre ami et votre obéissant serviteur,

" U. S. GRANT."

Il paraît bien certain, comme le disait hier notre correspondant de Washington, que M. Hoar est le véritable rédacteur du message aux Cortès cubaines. On n'hésite pas surtout à lui attribuer le passage relatif aux obligations cubaines. Faut-il en conclure que les critiques dont le message a été l'objet et l'assaut en chemineaux ont fait un discours de M. Banks ont été les motifs déterminants de la retraite de M. Hoar ? Cela ne semble pas aussi bien démontré. L'attorney-général, qui est du Massachusetts, comme M. Boutwell, avait offert sa démission dès que M. Grant avait manifesté le désir d'appeler au dernier homme d'Etat à la place de secrétaire du Trésor. Il ne lui semblait pas convenable qu'un seul Etat eût deux représentants dans le cabinet. A Washington, on ne croit depuis longtemps rentrer dans la vie privée, et cela n'est point un mystère pour ses amis ; il a gardé ses fonctions, c'est par déférence pour le Président, qui le tournait avec regret s'éloigner. Cependant, si la Chambre avait adopté les résolutions Banks, M. Fish aurait certainement donné sa démission, que M. Grant n'aurait pu refuser. On peut donc attribuer au démissionnaire un dessein mûri depuis longtemps plutôt qu'à un incident de date récente. Il est possible, néanmoins, que l'incident ait quelque influence sur la décision que M. Hoar devait prendre tôt ou tard.

Les bruits relatifs à d'autres changements de cabinet ne reposent sur aucune donnée positive. Le secrétaire d'Etat disait depuis longtemps rentrer dans la vie privée, et cela n'est point un mystère pour ses amis ; il a gardé ses fonctions, c'est par déférence pour le Président, qui le tournait avec regret s'éloigner. Cependant, si la Chambre avait adopté les résolutions Banks, M. Fish aurait certainement donné sa démission, que M. Grant n'aurait pu refuser. On peut donc attribuer au démissionnaire un dessein mûri depuis longtemps plutôt qu'à un incident de date récente. Il est possible, néanmoins, que l'incident ait quelque influence sur la décision que M. Hoar devait prendre tôt ou tard.

Les bruits relatifs à d'autres changements de cabinet ne reposent sur aucune donnée positive. Le secrétaire d'Etat disait depuis longtemps rentrer dans la vie privée, et cela n'est point un mystère pour ses amis ; il a gardé ses fonctions, c'est par déférence pour le Président, qui le tournait avec regret s'éloigner. Cependant, si la Chambre avait adopté les résolutions Banks, M. Fish aurait certainement donné sa démission, que M. Grant n'aurait pu refuser. On peut donc attribuer au démissionnaire un dessein mûri depuis longtemps plutôt qu'à un incident de date récente. Il est possible, néanmoins, que l'incident ait quelque influence sur la décision que M. Hoar devait prendre tôt ou tard.

CHRONIQUE LOCALE

L'AFFAIRE DE C. A. WEED.—Dans la compagnie des abattoirs, l'affaire de C. A. Weed, accusé sous le bill des droits civils avec F. J. Pratt et d'autres, contre l'association des bouchers, et demandant un writ d'habeas corpus, a été plaidée hier. Le juge a dit qu'il aviserait.

ACQUITTÉ.—Un nommé Philipp Werlin, travailleur sur la Levée, a été gravement blessé par la chute d'un baril de farine dont la poulie a mis sa jambe gauche en compote du genou au pied. Werlin a été transporté à l'hôpital, où l'on a jugé l'accident comme pouvant avoir des suites funestes, car on redoute l'apparition du tétanos.

UNE BALAFRE.—Hier matin, un individu nommé James Beville se rendit à la station des Pacaniers et y rapporta qu'une heure auparavant il avait été blessé au col par son beau-frère, Martin Gallagher, demeurant au coin des rues Delord et Fontcher. Affaire de famille. Le Dr. McKay a pu la blessure qui ne paraît pas être dangereuse, et l'homme est resté à la station toute la nuit.

LES BARILS SONT BONS A QUELQUE CHOSE.—Un voleur qui avait déjà mis la main sur une certaine quantité d'objets chez M. Hardie, rue M. Kearney qui habitent, à ce qu'il paraît, la même maison sur l'Avenue de la Louisiane, entre les rues Prytania et Calliope, allait continuer ses recherches pour prendre son butin, lorsqu'il est subitement arrêté par les cris du baby de Mme Harding. Jugeant très sainement que ces cris vont réveiller les autres membres de la famille, le voleur se détermine à battre précipitamment en retraite, ce qu'il fait en sacrifiant la plus grosse partie des articles sur lesquels il avait jeté son dévolu. Qu'on dise maintenant que les bébés ne sont bons à rien !

ACQUITTÉS EN VUE.—Hier matin, J. J. McCort a été traduit devant la Première Cour de District sur accusation d'être entré avec une arme dangereuse, le 18 septembre, 1869, dans la maison de Thomas Harlow, rue Tchoupitoulas, entre les rues Adèle et St-André, et de s'être muni d'autres armes dangereuses dans la même maison ; d'avoir forcé une porte conduisant au café dans la partie du logis où la famille se retire la nuit, et d'avoir volé une montre et une chaîne d'or valant $60 et une paire de boucles d'oreilles. Cette affaire date d'une année et demie déjà, il a fallu un certain temps avant que le fait suivant ait pu être connu :

M. Hughes, Pat. Glyan, John Mally, Dan Lavally, M. T. Trenchard, William Jones, Auguste Meier, Jas. O'Meallie, Chas. Caytemeyer, Jas. Gary, Fred Rubin, Louis Lehman. Tous ont été relâchés par l'acquittement.

M. Whitaker et J. J. Foley pour la défense. Le district-attorney Arthur Gastinel représentait l'avocat-général.

On entend plusieurs témoins. Le vol a été établi, mais plusieurs témoins déposent que McCort était sous l'influence de la boisson ; et l'officier de police qui l'a arrêté a dit qu'il n'avait fait aucune résistance. D'autres témoins ont été appelés, l'affaire a été remise à aujourd'hui.

VOL.—Hier, un voleur habile, s'introduisant par une porte de derrière dans la grocerie de M. McKenna, rue Baronne, a été assez difficulté un lot de jambons et d'autres provisions fort estimables. On ignore entièrement qui a fait cet exploit ; mais on sait qu'on sait forcé de supposer que le voleur devra être un des familiers de l'endroit, ce que semble attester le succès avec lequel il a opéré.

VOL.—Martin Kearns a été arrêté par l'officier Douglas sur l'accusation d'avoir, à bord du steamer *Alice*, pendant que ce steamer était à Cincinnati, volé $200 à un vieux monsieur. Il est allégué que le vieux monsieur cirait ses bottes en ce moment-là que l'accusé offrit de le faire pour lui. C'est un remède bien connu que la malle que l'argent a été volé. L'accusé a été traduit devant le recorder Houghton qui l'a renvoyé en prison où il restera jusqu'à nouvel ordre.

HAUTE COUR DE JUSTICE.

Audience du 4 juin 1870.

La chambre des mises en accusation de la haute Cour de justice a rendu, le 2 courant, de jugement suivant, sous arrêt dans l'affaire du complot.

La Cour a déclaré qu'il n'y avait pas lieu d'ordonner la disjonction sollicitée par requête, présentée au nom des inculpés Courtnet et Rasena.

Sont-ils déclarés accusés sont renvoyés devant la chambre de haute Cour de justice.

En conséquence sont accusés :

1o. *De complot contre la sûreté de l'Etat et contre la vie de l'Empereur* :

Les nommés Arquillière, Ascon, Ballet, Baumaison, Bayolle, Beaury, Benel, Béron, Bocquet, Bourquin, Chassagne, Cournet, Darin, Dupont, Favelle, Fleurissons, Fontaine, Garreau, Godinot, Gois, Greffet, Grenier, Gremier, Guérin, Jaclard, Joly, Lavenard, Lefèvre, Méry, Mollin, Pasquier, Pellerin, Pétican Rochefort, Rastoul, Rastoul, Raisson, Sapia, Chastène, Saurel, Tibaldi, Verdier, Villeneuve (Jean Louis), Villeneuve (Edouard), et Viles.

2o. *Attentat contre la sûreté de l'Etat.*

Baffy, Berger, Bertrand Biret, Bologne, Carme, Calier, Clayeu, Debeaumont, Defresne, Gustave Flourens, Gromier, Jarrigon, Launay, Lion, Mabille, Meunier, Nottelet, Ocha, Pengot, Prost et Rondel.

3o. *De pillage de propriété particulières, en bande et à force ouverte* :

Blaisens, Bodin (Théodore) et Laygue

4o. *De tentative de pillage* :

Gustave Flourens.

5o. *De tentative de meurtre* :

Prost.

D'assassinat :

Mégy.

6o. *De provocation à un attentat contre la vie de l'Empereur et de complicité du même crime* :

Grenier et Félix Pyat.

Tous les autres inculpés, dont le plus grand nombre avaient été mis en liberté provisoire, ont été déchargés des poursuites par un arrêt de non lieu, et ceux qui étaient restés détenus ont été mis immédiatement en liberté.

Parmi les accusés renvoyés devant la haute Cour de jugement, s'en trouve un certain nombre qui n'ont pu être arrêtés. Le nombre des contumaces s'élève, en déduction des soixante-douze accusés renvoyés devant la haute Cour.

(DROIT.)

L'AFFAIRE DES ISRAÉLITES EN ROUMANIE.—Nous trouvons dans la *Patrie*, la dépêche suivante :

Bucharest, 4 juin, soir.

L'affaire des israélites de Bestochani n'a été qu'une simple farce de collégiens qui ont tourné la tête à un préfet. Il n'y a absolument aucun incident de quelque importance à signaler. Le comité israélite local, le premier, a remercié le gouvernement central de son attitude énergique et des mesures prises pour étouffer ce commencement de mouvement dans son germe.

— Nous lisons dans les journaux du Canada :

" On attend à Québec les vaisseaux de guerre *Tenor* et *Crocodile*, qui doivent amener en Angleterre les deux régiments d'artillerie et le premier bataillon de la brigade des carabiniers.

" Ainsi il n'y a plus à se faire d'illusions. L'Angleterre nous retire ses troupes au lendemain des événements qui ont prouvé que nous pouvions nous avoir besoin pour repousser les invasions dont nous sommes victimes à cause d'elle.

" On voit qu'il n'y a plus de temps à perdre pour agir."

— Nos lecteurs n'ont pas oublié la scène qui se passait, le 12 avril dernier, rue du Cardinal-Fesch. M. Spir, banquier, blessait M. Gober d'un coup d'épée.

A l'audience du tribunal correctionnel, le plaignant, M. Gober, a expliqué qu'ayant à se plaindre de M. Spir, il avait provoqué ce dernier en duel. M. Spir avait refusé cette satisfaction, et, ayant aperçu son adversaire chez son concierge, il avait dégainé une canne à épée, et l'avait frappé avec une telle violence que, sans la résistance opposée par les vertèbres, l'épée aurait traversé le corps.

M Gerber a déclaré qu'il ne se portait pas partie civile et qu'il avait donné son désistement de la plainte portée en police contre ses femmes. La déposition de M. Gober a été très précise, et c'est avec émotion qu'il l'a faite terminée : " Je cherche à faire mon devoir. Pourquoi mes journaux me rendent-ils la tâche si difficile ? Il en est, ils croiraient-on, qui ont gloire plaisamment sur mes malheurs ; il en est qui ont osé dire que j'étais un mari complaisant ; que M. Spir était banquier, riche banquier ; la justice n'a pas moyen d'arrêter ces tailles assassines..."

M. le président a répondu : " Nous sommes persuadés que la presse sérieuse ne saurait justifier vos justes plaintes ; mais, à côté de la presse sérieuse, il y a celle qui ne l'est pas. Ne vous occupez pas de celle-là, elle n'a pas prise sur les honnêtes gens."

Le tribunal a décidé que le prévenu avait agi valontairement et sans avoir été provoqué, et a condamné le sieur Spir à trois mois de prison.

— Hier, dit le *Patrie*, vers trois heures de l'après-midi, une dame assez avec beaucoup d'élégance et accompagnée de sa fille, jeune personne de quinze à seize ans, visitait sa palais de l'industrie de l'exposition d'horticulture, lorsque d'autres visiteurs passant auprès d'elle aperçurent tout à coup un jet de flamme sortant d'un des plis de sa robe.

Se précipiter sur cette dame et saisir à pleines mains la partie de la robe qui brûlait, afin d'étouffer la flamme qui s'en échappait, fut pour le monsieur qui le premier aperçut vu le danger. L'affaire d'un moment. Mais avant de percer au dehors, le feu avait envahi une partie des volumineux jupons que recouvrait la robe légère de dessus, et quelques secondes plus tard, la dame qui, jusques là, n'était encore aperçue de rien, allait se voir environnée de flammes, lorsque plusieurs bras l'enlevèrent de la tribune et, dans le bassin le plus voisin où aussitôt elle fut éteinte définitivement et mise hors de danger.

On présume qu'un fumeur, en se promenant en rez-de-chaussée du palais de l'Industrie, dans les allées de l'exposition horticulture, aura jeté par mégarde une allumette non éteinte qui aura retombée dans un des plis relevés de la robe de cette dame.

L'EMPRUNT DES TROIS MILLIONS.—L'emprunt des trois millions pour l'Etat de la Louisiane a été négocié à New York, avant-hier, avec l'option de ne prendre que deux millions. Les conditions sont : $500,000 payables le 15 juillet, $500,000 le 1er août, $500,000 le 15 août, $500,000 le 1er septembre, $500,000 le 15 septembre et $500,000 le 15 octobre. Le troisième paiement se fera en mandats de l'Etat.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Message télégraphique entre l'Inde et l'Amérique.

Congratulations entre Bombay et Washington.

Résolutions philosophiques de Sumner à l'égard des Cubains.

Il demande une double émancipation, noire et blanche.

Grande sécheresse à Paris.

Affaires d'Espagne.

Nouvelles Européennes.

Cork, 22—Une émeute sérieuse a eu lieu entre les tailleurs irlandais et les tailleurs récemment venus d'Allemagne pour prendre la place des gréveurs. La police a fait un énergique usage de ses bâtons. Plusieurs hommes ont reçu des coups de poignard et nombre de tailleurs irlandais ont été arrêtés.

Paris, 23—La Haute Cour de justice s'est ajournée à aujourd'hui.

On a arrêté hier soir deux régisides de plus.

Constantinople, 23—Les journaux disent que 2000 personnes ont péri dans la dernière inondation.

Madrid, 23.—Le bill du sefior Castillas, pour l'émancipation graduelle des esclaves, a été rejeté aujourd'hui aux Cortès par 78 contre 49. L'affaire de l'émancipation a été renvoyée à la session prochaine. Une résolution interdisant la pratique par le fouet a été adoptée.

Londres, 23.—M. Chipman, Fédéteur des œuvres de Dickens, publie que l'ouvrage inachevé de Dickens, *Edwin Drood*, n'est fait qu'à moitié. L'ouvrage sera publié ici quel, sous peu, et sera publié à peu près en même temps à New York.

Paris, 23—Le *Siècle*, après avoir déploré les atrocités espagnoles dans les Antilles, cite avec approbation le passage suivant du *Manager de Londres* : " L'Espagne a été à l'avant-garde de la cause de la paix, et les Etats-Unis ont besoin de s'en souvenir." Le *Siècle* ajoute : " Nous voyons une solution pratique de cette situation."

Londres, 23—Le *Times* fait allusion au discours de Thurlow Weed contre Forester pour avoir importé et vendu une édition anglaise des poèmes de Tennyson ; comme cela constitue affaire capitale, l'instruction commencera à Gibraltar. Le plaignant réclame £200.

Les funérailles de Lord Arthur Clinton, un des figurants impliqués dans le scandale de la mascarade féminine, ont été strictement privées. Les seules personnes qui y ont assisté sont la reine, le prince de Galles, Thomas Clinton, l'aveugle et médecin du défunt. La place de l'inhumation n'est pas connue.

Une députation représentant 80,000 ouvriers du Lancashire s'est rendue auprès du comité des fabriques de coton, à Blackburn, aujourd'hui, et a demandé une augmentation de gages. On leur a donné l'assurance que si les prix obtenus pour les marchandises, quand la moisson sera passée, le permettent, leurs gages seront élevés de 5 pour cent.

Edwin Arnold, de la maison Bradbury et Evans, ancien éditeur des œuvres de Dickens, est mort.

La Haye, 23.—Le gouvernement a ordonné l'envoi de la frégate Wassenaer à Cuba, afin de demander à Madrid réparation des outrages commis sur les sujets hollandais par le nouveau gouvernement de Venezuela.

Londres, 23—On ne peut encore estimer le dommage causé aux récoltes par la sécheresse en France. Les rapports des différents départements sont contradictoires, mais les marchés aux grains montrent beaucoup de faiblesse.

On éprouve encore à Paris les effets d'une chaleur extraordinaire. La Reine est à basse que l'herbe croît au pied du quai.

Nouvelles de Washington.

Washington, 23.—James P. Ackerman, de Georgie, a été confirmé aujourd'hui comme avocat-général, sans objection ou discussion.

Le Président a nommé Wm H. Bell, collecteur du Revenu, du 5me district du Mississippi.

Le vice-roi de l'Inde à Bombay, et le Président des Etats-Unis ont échangé aujourd'hui des dépêches vie congratulation sur l'achèvement des connexions télégraphiques.

Le Revenu a touché aujourd'hui $605,000. Le recettes des douanes pour la semaine finissant le 18 juin est de $3,350,000.

SÉNAT.—M. Conkling y objecte à la prise en considération du projet de rétablir les relations cubaines de M. Sumner. Ce dernier a répondu qu'elles avaient été examinées avec soin par le comité.

M. Howard dit qu'on aurait pu aussi bien voter sur la question aujourd'hui. M. Casserly persiste dans ses objections et l'affaire est remise à demain.

Le bill sur le travail des Chinois a été remis à cause de l'indisposition de M. Casserly, qui désire l'examiner. Dans le cours des débats on a montré une forte tendance à intervenir dans les contrats avec les Chinois.

Le bill de taxe a été repris mais sans qu'il y soit statué.

CHAMBRE.—Après un long débat le bill de reconstruction a été *définitivement* adopté, le comité judiciaire par 98 contre 95. On regarde ce vote comme l'équivalent de la défaite du bill pour cette session. Attendu que le comité judiciaire a voté 10, ou qu'on ne numérote ne sera probablement pas appelé. C'est un vote de section et non de parti, les républicains du Sud et du Nord proposant la conférence, à quelques exceptions près.

Le bill de Georgie a été rapporté aujourd'hui. Il a été référé au comité spécial à l'effet de reconnaître que l'élection d'artillerie est le premier bataillon de la brigade des carabiniers.

" Ainsi il n'y a plus à se faire d'illusions. L'Angleterre nous retire ses troupes au lendemain des événements qui ont prouvé que nous pouvions nous avoir besoin pour repousser les invasions dont nous sommes victimes à cause d'elle.

" On voit qu'il n'y a plus de temps à perdre pour agir."

— Nos lecteurs n'ont pas oublié la scène qui se passait, le 12 avril dernier, rue du Cardinal-Fesch. M. Spir, banquier, blessait M. Gober d'un coup d'épée.

A l'audience du tribunal correctionnel, le plaignant, M. Gober, a expliqué qu'ayant à se plaindre de M. Spir, il avait provoqué ce dernier en duel. M. Spir avait refusé cette satisfaction, et, ayant aperçu son adversaire chez son concierge, il avait dégainé une canne à épée, et l'avait frappé avec une telle violence que, sans la résistance opposée par les vertèbres, l'épée aurait traversé le corps.

M Gerber a déclaré qu'il ne se portait pas partie civile et qu'il avait donné son désistement de la plainte portée en police contre ses femmes. La déposition de M. Gober a été très précise, et c'est avec émotion qu'il l'a faite terminée : " Je cherche à faire mon devoir. Pourquoi mes journaux me rendent-ils la tâche si difficile ? Il en est, ils croiraient-on, qui ont gloire plaisamment sur mes malheurs ; il en est qui ont osé dire que j'étais un mari complaisant ; que M. Spir était banquier, riche banquier ; la justice n'a pas moyen d'arrêter ces tailles assassines..."

M. le président a répondu : " Nous sommes persuadés que la presse sérieuse ne saurait justifier vos justes plaintes ; mais, à côté de la presse sérieuse, il y a celle qui ne l'est pas. Ne vous occupez pas de celle-là, elle n'a pas prise sur les honnêtes gens."

Le tribunal a décidé que le prévenu avait agi valontairement et sans avoir été provoqué, et a condamné le sieur Spir à trois mois de prison.

— Hier, dit le *Patrie*, vers trois heures de l'après-midi, une dame assez avec beaucoup d'élégance et accompagnée de sa fille, jeune personne de quinze à seize ans, visitait sa palais de l'industrie de l'exposition d'horticulture, lorsque d'autres visiteurs passant auprès d'elle aperçurent tout à coup un jet de flamme sortant d'un des plis de sa robe.

Se précipiter sur cette dame et saisir à pleines mains la partie de la robe qui brûlait, afin d'étouffer la flamme qui s'en échappait, fut pour le monsieur qui le premier aperçut vu le danger. L'affaire d'un moment. Mais avant de percer au dehors, le feu avait envahi une partie des volumineux jupons que recouvrait la robe légère de dessus, et quelques secondes plus tard, la dame qui, jusques là, n'était encore aperçue de rien, allait se voir environnée de flammes, lorsque plusieurs bras l'enlevèrent de la tribune et, dans le bassin le plus voisin où aussitôt elle fut éteinte définitivement et mise hors de danger.

On présume qu'un fumeur, en se promenant en rez-de-chaussée du palais de l'Industrie, dans les allées de l'exposition horticulture, aura jeté par mégarde une allumette non éteinte qui aura retombée dans un des plis relevés de la robe de cette dame.

AFFAIRES D'ESPAGNE.—Nous empruntons à la *Patrie* les extraits suivants :

Madrid, 3 juin, soir.

" La séance des Cortès a été très importante. L'ajournement de M. Rojo-Arias, qui exige pour la nomination du monarque la majorité absolue des voix, a été rejeté dans l'élection a été validée, a été adoptée par 108 voix contre 93.

" Tous les ministres présentéristes ont voté avec la minorité.

" Aux termes du projet de la commission, la nomination du souverain pouvait avoir lieu par 80 voix, c'est-à-dire à quarante plus une du total des députés aux Cortès. Ainsi qu'avec la disposition nouvelle acceptée par les Cortès, le nombre minimum des voix nécessaires pour la nomination sera d'environ 170, en tenant compte d'une vingtaine de sièges actuellement vacants.

" Le télégraphe nous apprend qu'en Espagne on se livre pour le moment à des manifestations. Les républicains se sont promenés avec des drapeaux à travers les rues de Madrid.

" A la suite de plusieurs réunions, les républicains se sont groupés chez don Salmeron, et s'intitulent aujourd'hui les *septembristes* ; un nom de plus aussi à retenir. Cette multiplication des partis n'est pas faite pour qu'on s'entende plus vite ; il est très difficile que l'Espagne sorte de nitôt de la situation où elle est placée ; et d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, l'Espagne durant cette période, n'aura pas été plus mal gouvernée qu'autrefois.

" Le député de Madrid nous apprend que le duc de la Victoire a déclaré qu'alors même qu'il serait nommé roi par les Cortès, il refuserait la couronne. Malgré tout ce qui a été dit et fait durant ces derniers temps, on croit que l'Espagne est destinée à rester longtemps encore dans le provisoire. L'union libérale, formée par l'initiative de Prim, n'a pas été plus mal gouvernée qu'autrefois.

" Le député de Madrid nous apprend que le duc de la Victoire a déclaré qu'alors même qu'il serait nommé roi par les Cortès, il refuserait la couronne. Malgré tout ce qui a été dit et fait durant ces derniers temps, on croit que l'Espagne est destinée à rester longtemps encore dans le provisoire. L'union libérale, formée par l'initiative de Prim, n'a pas été plus mal gouvernée qu'autrefois.

☞ La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'Etat de la Louisiane et du Texas en 1870. Bureaux, 108, Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit : "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience que nous avons faite nous-mêmes, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de WILCOX & GIBBS."

TEMPÉRATURE—23 juin 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DURAMEL, OPTICIEN
No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.	70	degrés
12 " M.	79	"
3 " P. M.	77	"
6 " "	76	"

"BERSAGLIERI"
GUARD-A-VOI!

Dimanche, 26 Giugno, avrà luogo al Gentilly Park, il Tiro per la Medaglia della Compagnia.

Il Bersaglieri si riuniranno al quartiere generale, alle ore 11 A. M., in Tenuta Militare di Parata, e vi rincontreranno la loro guida patriottica.

L. J. MANSONI.

Un Invito generale è stesso a tutti Fratelloni.

Società Francese de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Le Conseil d'Administration informe MM les entrepreneurs qu'un des nombreux cachiers pour la construction d'une bâtisse sur le terrain appartenant à l'Asile de la Société, rue Ste Anne (ruelle Derbigny) et Roman seront reçus jusqu'au 11 juillet prochain à 8 heures du soir, chez Mr. J. Pelras, vice-président de la Société, No 61, rue de Chartres, au premier.

Les plans et cahier des charges de la construction sont déposés à l'Asile, où ils pourront être examinés tous les jours jusqu'au 11 juillet, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Il devra exigé une caution pour le montant de l'adjudication.

Par ordre du Conseil,

Le Secrétaire,
A. BARBIER.

BUREAU DES IMPORTERS' BONDED WAREHOUSE CO.
Changement des rues Canal et Perrye.

Nouvelle Orléans, 22 juin 1870.

CONFORMÉMENT à la charte, une élection générale Directeurs pour servir pendant l'année suivante aura le LUNDI, 4 juillet prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi au bureau de la Direction.

Par ordre de la Direction,

PH. QUENNON,
Secrétaire Pro tem.

Compagnie de Chemin de fer de la Nouvelle Orléans, de Jackson et du Nord.
Bureau du Surintendant-Général.

Nouvelle Orléans, 21 juin 1870.

Un service régulier de trains de marchandises entre cette ville et Jackson, Miss., sera établi le 1er juillet prochain.

Les prix et autres conditions seront publiés dans les journaux de cette ville.

Par ordre du Président,

J. M. WILLIAMS,
Surintendant-Général.

Vêtements confectionnés.

SAISON D'ÉTÉ.

LEON GODCHAUX,

81 et 83.....RUE DU CANAL.....81 et 83

Nos 313, 315 et 317 de la rue de la Vieille-Levée.

Les chaleurs tropicales qui nous accablent nous font un devoir de nous procurer tout ce qui peut rendre légers, frais et restant élégants, des vêtements ainsi le genre de pesanteur.

La maison LEON HAUK jouit de la réputation et elle veut le mériter toujours, car la chose serait impossible à faire des puissants efforts dont elle dispose, à moins avec un sous tout parfaite.

Genres pour la saison d'été.

Prix offerts à des taux très réduits et au public en général des

Articles en laine tellement légers, qu'ils sont de beaucoup préférables, sous tous les rapports aux articles en toile.

Tout ce qui constitue la toilette pour hommes, jeunes gens et enfants, comme

CHEMISES,
LINGE de dessous,
CHAUSSETTES,
CRAVATES,
CHAPEAUX,

se trouve également dans les vastes magasins de cet établissement.

Les prix y sont réglés sur une base qui permet à toutes les bourses de se choisir.

Succession de Jean Abadie.—No. 23,966.

COUR DE DISTRICT. Toutes personnes ayant des réclamations à faire dans la succession sont priées de les produire immédiatement, ou se présenter avec à M. Jean Marie B